

Qu'est-ce que la protection des données?

<b>Mandat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignant présente les notions de protection des données, vie privée, surveillance et big data dans une présentation PowerPoint.</li> <li>• Pendant ce temps, les élèves complètent la feuille de travail afin d'approfondir et de faire le point sur leurs connaissances.</li> <li>• Il s'en suit une discussion sur les sujets abordés et sur les acquis.</li> </ul>
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves approfondissent et élargissent leurs connaissances sur la protection des données, la vie privée, la surveillance et le big data.</li> <li>• Les élèves peuvent poser des questions et prendre position sur les défis actuels de la société et les conflits d'intérêts et de véracité (sur la protection et l'utilisation des données, par exemple).</li> </ul>
<b>Lien avec le programme scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ERG.1.2d</li> </ul>
<b>Matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation PowerPoint «Protection des données»</li> <li>• Feuille de travail «Protection des données»</li> </ul>
<b>Forme de travail</b>	Travail individuel, avec toute la classe
<b>Temps imparti</b>	30 minutes

### Informations complémentaires:

- Des informations complémentaires sur les thèmes liés à la protection des données sont disponibles dans le dossier d'information «Protection des données», lié à la présente série de leçons. Le cas échéant, des extraits de ce dossier peuvent être distribués aux élèves, afin de les familiariser avec des notions inconnues (par exemple 1.2. Notions).
- Informations générales complémentaires:
  - Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence  
<https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees.html>  
Informations complètes sur la protection des données, structurées en divers champs thématiques



## Qu'est-ce que la protection des données?



### Exercice

**Avec sa présentation PowerPoint, ton enseignant t'a familiarisé avec le sujet de la «protection des données». Essaie maintenant de répondre aux questions et de résoudre les problèmes suivants à l'aide des informations entendues.**

Complète les phrases suivantes, afin qu'elles coïncident avec ce qui t'a été présenté:

La protection des données, c'est...

L'objectif de la protection des données est de...

Des «données sensibles» sont par exemple...

La protection des données peut entraîner des problèmes lorsque...

«Vie privée» signifie...

L'Etat ne peut surveiller que si...

**Commente brièvement chaque situation quant à la violation ou non de la protection des données.**

- Un matin, lorsque tu ouvres le journal, tu n'en crois pas tes yeux: un article sur une fête qui a eu lieu le week-end affiche une photo de toi avec une bouteille de bière en main. Tu ne savais pas que l'on te photographiait et le photographe ne t'a pas demandé ton avis.

# Protection des données

Documents de travail



- Tu es sur le Sântis et admires la vue. Derrière toi, des touristes font des selfies. Tu es certain(e) d'être également en arrière-plan sur les photos. Sans t'avoir demandé ton avis, les touristes redescendent avec la prochaine gondole.

- Ton club de sport lance un nouveau site Internet, avec une rubrique «Anniversaires». Chaque jour, le nom des membres du club fêtant leur anniversaire est affiché. Par exemple: «Nous souhaitons un joyeux anniversaire à Stéphane Mueller de notre équipe U19, qui fête aujourd'hui ses 16 ans.»



*Tu trouveras d'importantes informations sur la protection des données et le droit pénal dans le domaine de la protection des données à l'adresse:*

<https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home.html>



Source d'images: Legal Tribune Online (<https://www.lto.de/recht/hintergruende/h/bag-urteil-8azr101013-datenschutz-arbeitnehmer-einwilligung/>)



## Solutions possibles

La protection des données, c'est...

*la protection de la vie privée et de la personnalité des personnes dont les données sont traitées.*

L'objectif de la protection des données est de...

*collecter le moins de données possible, et jamais plus que le strict nécessaire. En d'autres termes: traiter les données personnelles de telle manière que la vie privée de la personne concernée soit la moins affectée possible.*

Des «données sensibles» sont par exemple...

- *les opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales ;*
- *la santé, la sphère intime ou l'appartenance à une race ;*
- *des mesures d'aide sociale ;*
- *des poursuites ou sanctions pénales ou administratives.*

La protection des données peut entraîner des problèmes lorsque...

*des données sont traitées ou publiées sans le consentement de la personne concernée.*

Protection de la «vie privée» signifie...

*que les données ayant trait à notre personne sont protégées.*

*Définition de Wikipédia (site allemand): La vie privée est le domaine réservé au sein duquel la personne exerce son droit de développer librement sa personnalité, sans contraintes externes. Le droit à la vie privée est considéré comme un droit de l'homme et est ancré dans toutes les démocraties modernes. Ce droit peut être limité pour des raisons d'intérêt public pour une personne, ou à des fins de poursuites pénales.*

L'Etat ne peut surveiller que si...

*... une loi l'y autorise ;*

*... il doit être accordé plus de valeur à l'intérêt public de la surveillance qu'à l'intérêt de la vie privée de l'individu.*

### **Commente brièvement chaque situation quant à la violation ou non de la protection des données.**

- Un matin, lorsque tu ouvres le journal, tu n'en crois pas tes yeux: un article sur une fête qui a eu lieu le week-end affiche une photo de toi avec une bouteille de bière en main. Tu ne savais pas que l'on te photographiait et le photographe ne t'a pas demandé ton avis.

*En règle générale, les personnes photographiées décident d'autoriser ou non la prise et la publication de la photo. Ce n'est pas le cas ici, le photographe aurait dû demander l'accord de la personne photographiée, voire supprimer la photo le cas échéant.*



*Que peut-on faire dans un tel cas?*

*Si la photo a déjà été publiée, il n'est plus possible de changer la situation. En cas de publication en ligne, cependant, sa suppression peut être exigée. Le cas échéant, la personne peut demander des dommages et intérêts ou une réparation morale à l'auteur. Si l'on découvre une photo publiée sur Internet, on peut demander à l'auteur de la supprimer. Il convient cependant de garder à l'esprit que ce qui a été publié une fois sur la Toile, peut difficilement être totalement supprimé.*

Tu es sur le Säntis et admires la vue. Derrière toi, des touristes font des selfies. Tu es certain(e) d'être également en arrière-plan sur les photos. Sans t'avoir demandé ton avis, les touristes redescendent avec la prochaine gondole.

*Ici aussi, les personnes photographiées peuvent décider si elles souhaitent se trouver sur la photo ou non et si la photo peut ensuite être utilisée. Une exception à cette règle existe cependant: il n'est pas nécessaire de demander l'autorisation des personnes photographiées de manière «accessoire» dans l'espace public. Si la personne en arrière-plan est identifiable, elle peut demander aux touristes de supprimer la photo.*

- Ton club de sport lance un nouveau site Internet, avec une rubrique «Anniversaires». Chaque jour, le nom des membres du club fêtant leur anniversaire est affiché. Par exemple: «Nous souhaitons un joyeux anniversaire à Stéphane Mueller de notre équipe U19, qui fête aujourd'hui ses 16 ans.»

*La date d'anniversaire d'une personne fait partie des données personnelles que le club ne peut la publier sans consentement de ses membres. Pour pouvoir le faire, le club doit obtenir l'autorisation préalable de ses membres avant de la mentionner sur son site.*

*Dans le cas contraire, les membres peuvent exiger la suppression de la mention.*

*Une publication sur Internet représente une atteinte plus importante à la personnalité qu'une mention dans le journal du club. La publication est encore plus grave si elle est accompagnée d'une photo.*